



AVIS DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS est par le présent donné qu'une séance spéciale du conseil de la Ville de Gatineau sera tenue par vidéoconférence, le **30 juin 2020 à 13 h**, et avis est signifié aux membres du conseil Maxime Pedneaud-Jobin, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse, et ce, à la demande de monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin et selon l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, que les sujets suivants seront présentés et disposés, à savoir :

PAROLE DU MAIRE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 **Projet numéro 121092** – Adoption de l'ordre du jour

5. AVIS DE PRÉSENTATION

5.1 **Projet numéro 115695** – Avis de présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 300-34-2020 modifiant le Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau dans le but d'y ajouter les dispositions relatives au projet « Jeu libre dans la rue »

5.2 **Projet numéro 121079** – Avis de présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 873-1-2020 modifiant le Règlement numéro 873-2020 visant une occupation du domaine public pour les terrasses de restauration sur le territoire de la ville de Gatineau afin de l'adapter aux rues partagées et rues piétonnes

5.3 **Projet numéro 121124** - Avis de présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 879-2020 autorisant les établissements du secteur de Hull d'exploiter leur permis d'alcool jusqu'à 3 h de manière permanente et abrogeant le règlement numéro 2541 de l'ex-Ville de Hull

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

33.1 Projet numéro 121093 – Levée de la séance

La séance spéciale du conseil se déroulera en vidéoconférence et il n'y aura pas de présence d'élus à la salle des Comités.

Les élus sont invités à lire la procédure exceptionnelle relative au déroulement du conseil municipal spécial jointe aux présentes.

GATINEAU, le 26 juin 2020

La greffière,

M^e Geneviève Leduc